

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BOUCHET

CONSEIL MUNICIPAL du 27 FEVRIER 2015 à 20 heures 30
PROCES VERBAL

Présents :

Jean-Michel AVIAS, Gilles BROCHENY, Patricia BARTHEZ, Catherine MIGLIORI, Anthony FERRER, Emmanuelle PODDA, Sophie ROY, Christiane DELAYE, Heike NICKEL Françoise PEYROUSE, Henri PELOURSON.

Absents excusés : Alain DESTELLE, Anthony FORNES, Sébastien MONTEILLET, Max FESCHET.

Procurations :

Monsieur Alain DESTELLE à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Monsieur Sébastien MONTEILLET à Monsieur Anthony FERRER
Monsieur Anthony FORNES à Madame Emmanuelle PODDA
Monsieur Max FESCHET à Monsieur Henri PELOURSON

Secrétaire de séance : Christiane DELAYE

Début de séance : 20 H 38

Approbation du compte rendu du 13 Février 2015

Objet :

Vente d'une parcelle de terrain section AD 540 de 322 m².

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 23 Octobre 2012, une délibération prévoyait la cession gratuite par Monsieur et Madame Valère DE SERRANO, à la commune de Bouchet de la parcelle AD 540.

Suite à cette cession, cette parcelle est devenue un chemin communal.

En réalité ce chemin est une voie sans issue communale, qui se retrouve avoir pour seule vocation l'accès à la propriété de Monsieur et Madame Valère DE SERRANO.

Suite à différents échanges et recours depuis plusieurs années :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre à Monsieur et Madame Valère DE SERRANO, une parcelle de terrain, qui est, une propriété communale.

Le terrain est cadastré AD 540 pour une superficie de 322 m², parcelle correspondant à l'accès de leur propriété ;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide de vendre à Monsieur et Madame Valère DE SERRANO, la parcelle de terrain cadastrée AD 540 sur la base de 9.00 € le m².

Dit que la superficie du terrain vendu est de 322 m² et que le prix de vente de l'ensemble est arrêté à 2.898,00 €.

Décide que l'acte notarié constatant cette vente sera passé par devant l'Etude des Maîtres Bruno MESSIE, Eric FERAUD, Antoine BROUARD, Mathieu FONTAINE, Notaires associés à Saint Paul Trois Châteaux, et les frais afférents à l'acquisition, seront, à la charge de l'acquéreur.

Le Maire est chargé du suivi du dossier et de la signature de tous les documents le concernant.

Monsieur Henry PELOURSON informe les membres du conseil municipal qu'il est contre ce projet, car le jour où il faudra intervenir sur l'accès communal restant, desservant les réseaux d'eaux usées, (jusqu'au quartier des taillades nord) et si le propriétaire de la parcelle voisine décide d'ériger un mur, les entreprises devant intervenir pour le compte de la commune se retrouveront avec un accès trop étroit, voir impossible au passage d'engins, nécessaire à l'entretien de ces réseaux.

Monsieur le Maire explique que l'accès communal restant, est suffisamment large pour permettre le passage de petits engins, afin d'assurer l'entretien des réseaux.

Madame Sophie Roy demande à quoi sert cet accès.

Monsieur le Maire répond, que ce chemin d'accès permet de rejoindre le quartier des taillades nord.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercices : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Pour : 13

Contre : 2

Abstentions : 0

Objet :

Vote des comptes administratifs au 31.12.2014

Monsieur le Maire fait une présentation du compte administratif, avec l'outil power point.

Madame Patricia BARTHEZ, nous informe d'une diminution des dépenses au chapitre 011 « charges à caractère général », et d'une augmentation au chapitre 012 « charges de personnel » due à l'embauche d'un adjoint technique au groupe scolaire.

Madame Emmanuelle PODDA demande à partir de quand le contrat des centres musicaux ruraux va être résilié.

Monsieur le Maire répond que la demande de résiliation, a été faite par les services administratifs de la mairie, et que celle-ci, sera effective au 1^{er} septembre 2015.

Madame Emmanuelle PODDA, demande si la commune de Bouchet, est au niveau des communes de la même strate en dépense « charges de personnel » ?

Monsieur le Maire répond que nous sommes largement en dessus compte tenu des services publics offerts aux Bousquetains et en dessous au niveau des charges à caractère général.

Madame Catherine MIGLIORI, prend la parole et indique que la commune de Bouchet devrait avoir entre 15 et 16 agents tout au plus au lieu de 19 à ce jour.

Le conseil municipal prend connaissance des comptes administratifs du budget général et du budget assainissement qui sont arrêtés aux chiffres suivants :

Budget principal :

| | | | | |
|------------------|------------|--------------|------------|--------------------|
| Fonctionnement : | Recettes : | 1.172.425,09 | | |
| | Dépenses : | 1.028.475,01 | Excédent : | 143.950,08 |
| Investissement : | Recettes : | 115.564,49 | | |
| | Dépenses : | 264.390,94 | Déficit : | -148.826,45 |

| | | |
|--|---|-------------|
| Le déficit général du budget principal de l'exercice 2014 est arrêté à : | - | 4.876,37 |
| Le déficit global du budget précédent 2013 était de | : | - 44.596,64 |
| Le résultat de clôture est arrêté à la somme de | : | - 49.473,01 |

Budget assainissement :

| | | | | |
|------------------|------------|------------|------------|------------------|
| Fonctionnement : | Recettes : | 132.067,97 | | |
| | Dépenses : | 66.797,38 | Excédent : | 63.270,59 |

| | | | | |
|------------------|------------|------------|-----------|-------------|
| Investissement : | Recettes : | 112.281,42 | | |
| | Dépenses : | 133.642,03 | Déficit : | - 21.360,61 |

| | |
|---|--------------|
| L'excédent du budget assainissement de l'exercice 2014 est arrêté à : | 41.909,98 |
| L'excédent global du budget précédent 2013 était de : | 107.341,93 |
| Le résultat de clôture est arrêté à la somme de : | + 149.251,91 |

Madame Catherine MIGLIORI, fait un rappel au sujet du local technique de la station d'épuration.

Celui-ci aurait dû être équipé d'un toit végétal, afin de maintenir la température du matériel à l'intérieur, et d'éviter qu'une armoire électrique monte en température lors de fortes chaleurs.

La commune sera donc dans l'obligation de faire les travaux nécessaires, par la pose d'une climatisation ou l'installation d'un toit végétal afin de remédier au problème.

Madame Catherine MIGLIORI signale aussi qu'un surpresseur est en panne dû à une trop forte concentration d'eau pluviale dans le réseau assainissement.

Après délibération, en l'absence du Maire, Madame Patricia BARTHEZ adjointe au Maire chargée des finances, fait procéder au vote : des comptes administratifs, du budget général et du budget assainissement.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercices : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

Objet :

Vote des comptes de gestion du trésorier au 31.12.2014

Le conseil municipal prend connaissance des comptes de gestion du trésorier, du budget général et du budget assainissement qui sont arrêtés aux chiffres suivants :

Budget principal :

| | | | | |
|------------------|------------|--------------|------------|------------|
| Fonctionnement : | Recettes : | 1.172.425,09 | | |
| | Dépenses : | 1.028.475,01 | Excédent : | 143.950,08 |

| | | | | |
|------------------|------------|------------|-----------|--------------------|
| Investissement : | Recettes : | 115.564,49 | | |
| | Dépenses : | 264.390,94 | Déficit : | -148.826,45 |

| | | |
|--|--|-------------|
| Le déficit général du budget principal de l'exercice 2014 est arrêté à : | | - 4.876,37 |
| Le déficit global du budget précédent 2013 était de : | | - 44.596,64 |
| Le résultat de clôture est arrêté à la somme de : | | - 49.473,01 |

Budget assainissement :

| | | | | |
|------------------|------------|------------|------------|------------------|
| Fonctionnement : | Recettes : | 132.067,97 | | |
| | Dépenses : | 66.797,38 | Excédent : | 63.270,59 |

| | | | | |
|------------------|------------|------------|-----------|--------------------|
| Investissement : | Recettes : | 112.281,42 | | |
| | Dépenses : | 133.642,03 | Déficit : | - 21.360,61 |

| | | |
|---|--|--------------|
| L'excédent du budget assainissement de l'exercice 2014 est arrêté à : | | 41.909,98 |
| L'excédent global du budget précédent 2013 était de : | | 107.341,93 |
| Le résultat de clôture est arrêté à la somme de : | | + 149.251,91 |

Après délibération, en l'absence du Maire, Madame Patricia BARTHEZ adjointe au Maire chargée des finances, fait procéder au vote : des comptes de gestion du trésorier municipal, du budget général et du budget assainissement.

Il est constaté qu'ils sont identiques aux comptes administratifs 2014.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercices : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

OBJET:

Compte de gestion 2014 communal

La Commission Administrative après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion est régulière

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget et de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercices : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

OBJET:

Compte de gestion 2014 assainissement

La Commission Administrative après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion est régulière

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget et de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercices : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

OBJET :

Affectation du résultat 2014 budget général

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2014, il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de manière suivante :

1-Détermination du résultat à affecter :

| | |
|---|------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2013 | 53.085,21 |
| Montant affecté à l'investissement | 53.081,21 |
| Résultat de la section de fonctionnement 2014 | 143.950,08 |
| Résultat à affecter | 143.950,08 |

2-Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

| | |
|--|--------------|
| Résultat d'investissement antérieur reporté 2013 | - 44.596,64 |
| Résultat d'investissement 2014 | - 148.826,45 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| Au 31.12.2014 à rapporter au compte 001 au BP 2015 | - 193.423,09 |
| Restes à réaliser en dépenses au 31.12.2014 | -0- |
| Restes à réaliser en recettes au 31.12.2014 | -0- |
| Besoin de financement | - 193.423,09 |

3-Affectation du résultat

| | |
|---|------------|
| Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » | 143.954,08 |
| Compte 002 « report à nouveau excédentaire » | -0- |

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme ci-dessus exposé.

OBJET :

Affectation du résultat 2014 budget assainissement

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2014, il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de manière suivante :

1-Détermination du résultat à affecter :

| | |
|---|-----------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2013 | 67.270,14 |
| Montant affecté à l'investissement | 67.270,14 |
| Résultat de la section de fonctionnement 2014 | 63.270,59 |
| Résultat à affecter | 63.270,59 |

2-Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

| | |
|--|-------------|
| Résultat d'investissement antérieur reporté 2013 | 107.341,93 |
| Résultat d'investissement 2014 | - 21.360,61 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| Au 31.12.2014 à rapporter au compte 001 au BP 2015 | + 85.981,32 |
| Restes à réaliser en dépenses au 31.12.2014 | -0- |
| Restes à réaliser en recettes au 31.12.2014 | -0- |
| Besoin de financement | -0- |
| Ou excédent d'investissement porté au cte 001 INVEST | |
| Excédent disponible au B.P 2015 | 85.981,39 |

3-Affectation du résultat

| | |
|---|-------------|
| Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » | - 21.360,98 |
| Compte 002 « report à nouveau excédentaire » | 41.909,98 |

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme ci-dessus exposé.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Madame Patricia BARTHEZ et Elisa MARCOS pour leur travail.

La séance est levée à 22 H 30.

Le Maire
Jean-Michel AVIAS

Le secrétaire de séance
Christiane DELAYE

le Conseil Municipal